



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :    /    /

Dossier complet le :    /    /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un quartier résidentiel au Niklausbrunn Weg (Colmar)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Entreprise Construction Joaquim Armindo

N° SIRET

3 4 3 6 1 8 1 7 9 0 0 0 3 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Armindo

Prénom(s)

Joaquim

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
IOTA : 2.1.5.0. ; 3.2.2.0.	2.1.5.0. : Déclaration : Eaux pluviales captées sur une surface inférieure à 20 ha mais supérieure à 1 ha 3.2.2.0. : Surface soustraite à la zone inondable supérieure à 400 m2

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un quartier à dominance résidentielle (avec habitats de typologies diverses) respectant les principes de l'OAP n°8 « Niklausbrunn Weg » du PLU de la ville de Colmar.

Les différents lots seront accompagnés d'espaces extérieurs, des voiries et des réseaux nécessaires. Les fossés présents sur site seront conservés et mis en valeur.

Le projet prend place dans un secteur encore peu urbanisé, à dominance agricole, mixant de rares habitations et agriculture urbaine. Peu de démolitions sont à prévoir.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la création d'un quartier résidentiel répondant aux principes énoncés dans l'OAP n°8 « Niklausbrunn Weg » du PLU de Colmar (dont il occupe environ un quart de la surface). Cette OAP prévoit une urbanisation principalement basée sur l'habitat de typologie variée avec une densité voulue de 50 à 60 logements/ha.

Il vise également à :

- l'intégration d'un espace urbanisé dans un environnement végétalisé préservé ;
- l'intégration de voies de dessertes internes au secteur ;
- des aménagements paysagers comprenant des parts d'agrément et de respiration et des plantations d'accompagnement de voiries ;
- que les abords des fossés feront l'objet d'aménagements garantissant leur fonctionnement hydraulique et seront mis en valeur ;
- une gestion des eaux pluviales optimisée ;
- la limitation de l'imperméabilisation des sols, notamment via une organisation du stationnement par parkings silo.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consistera en une phase de démolition des bâtiments en place, de terrassement des espaces agricoles pour la mise en place des aménagements ainsi qu'une phase de construction des bâtiments, des voiries et du silo pour les parkings et d'aménagement des espaces extérieurs.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4 lots sont à l'étude, dénommés lot 2 à lot 5 sur le plan de masse projeté suivant.

Une voirie centrale viendra desservir les lots et relier les nouvelles constructions aux axes suivants :

- la rue Wolflochweg et la route de Bâle au Sud ;
- la rue Buergerhoelzle Weg à l'Est, qui dessert les immeubles récents, implantés également dans le périmètre de l'OAP ;
- la rue Niklausbrunn weg au Nord.

Un parking silo est prévu sur le lot 2. Conformément à la volonté des élus, aucun stationnement public le long des voies ne sera réalisé. Les cheminements doux seront privilégiés au coeur de chaque lot mais également pour la circulation entre les lots et en dehors. À ce stade, aucune cellule commerciale n'est envisagée dans le projet. Les lots 2, 3 et 4 comprennent des aménagements de petits collectifs. Le lot 5 pourrait comprendre des maisons en bande, tout en préservant les espaces naturels aux abords du fossé. De rares constructions de type maisons individuelles sont en place sur l'emprise (bien que l'occupation des terrains soit majoritairement agricole). Ces maisons seront intégrées au projet ou démolies selon les modalités prévues avec les propriétaires actuels. Conformément à la doctrine du Grand Est, l'infiltration sera privilégiée et les eaux pluviales seront gérées à la parcelle. Le fond des bassins d'infiltration sera implanté au maximum à un mètre au dessus de la cote des plus hautes eaux décennales de la nappe. Aucun sous-sol n'est envisagé. Un phasage de programmation et des travaux sera étudié afin d'occasionner le moins de gênes possibles pour les riverains du voisinage ou encore pour la faune locale. Le projet respectera la volonté de la commune, à savoir laisser une grande place à la nature dans la programmation, limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, notamment en proscrivant les grandes nappes de stationnements, en construisant un parking silo et en privilégiant les cheminements doux à l'intérieur et entre les lots.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et permis d'aménager.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain	2,8 ha
Densité de logement préconisée par l'OAP	50 à 60 logements/ha
Surface de zone humide impactée	190 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone 1AUc sur le PLU de Colmar approuvé le 27/03/2017, dernière modification approuvée le 04/04/2023). Le site est localisé au sein de l'OAP n°8 « Niklausbrunn Weg ».

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La route de Bâle est repérée dans le PPBE de Colmar et du département du Haut-Rhin comme source de nuisances sonores et fait l'objet d'une carte des bruits stratégiques. Toutefois celle-ci se situe à 150 m au Sud du projet concerné pour la demande.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est entièrement situé en zone potentiellement humide de la BDD CIGAL. Des investigations de terrain en 2023 ont mises en évidence deux placettes. Le projet entraînera la destruction de 190 m <sup>2</sup> de zone humide pour la création de la voirie. Toutes les autres zones humides du site seront conservées (fossés et prairies humides). Il est possible de restituer la surface détruite par l'agrandissement de la prairie humide le long du fossé.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Colmar est concernée par les PPRI de l'III, de la Lauch et de la Fecht. Le site du projet est concerné par le PPRI de l'III (risque d'inondation aléa modéré par rupture de digue). Absence de PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans un périmètre de protection éloignée du captage AEP du Neuland.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est à plus de 6 kilomètres (forêt de la Hardt).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun sous-sol n'est envisagé sur site. Le projet va générer peu de déblais dans le cadre de la création d'aménagements, voiries et bâtiments. Ces derniers seront réutilisés sur site dans la mesure du possible.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra remanier les habitats du site mais de nouveaux espaces verts seront créés pour restituer une partie des habitats perdus et les espèces qui occupent le site sont assez communes et résilientes aux perturbations. Elles disposent de suffisamment d'habitats de report. Les espèces exotiques envahissantes seront gérées par arrachage avant floraison. Les bandes enherbées pourront être maintenues pour favoriser l'accueil des insectes (fauches tardives). Des gîtes à pipistrelles pourront être installés sur les arbres restants
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est à plus de 6 kilomètres (forêt de la Hardt).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme des espaces agricoles. La biodiversité du site n'est pas en péril au regard de l'étude faune flore habitats conduite en 2023. Respectant les principes de l'OAP n°8, le projet assure la volonté de limiter au maximum les impacts environnementaux.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet est situé en partie dans une zone jaune du PPRI de Colmar (« zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation »). Les préconisations du chapitre 4 du PPRI seront respectées.  Le risque de retrait/gonflement des argiles est classé comme « faible » et la commune de Colmar est classée en zone sismique de niveau 3 « modérée ».
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet engendrera des déplacements et du trafic sur le secteur. Le dimensionnement de la Route de Bâle, et des voies à créer sur le secteur, permettront d'intégrer ces nouveaux flux, notamment aux heures de pointes.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera peu de nuisances sonores (la présence d'un parking silo permettra d'éviter les nuisances sonores liées au trafic en coeur de lot).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La route D201 (route de Bâle) passe à environ 150 m à l'ouest et au sud Le trafic y est estimé à plus de 10 000 véhicules/jour. D'après la carte des bruits stratégiques Lden de 2023, les nuisances sonores engendrées sont inférieures à 55 dB au niveau du site du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des émissions lumineuses d'origine domestique, notamment via l'éclairage en soirée et la nuit, et potentiellement par reflexion lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera générateur d'eaux usées classiques en phase exploitation, en lien avec l'usage résidentiel. Il sera raccordé au réseau public de la collectivité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet génèrera des ordures ménagères en lien avec l'usage résidentiel du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet transformera localement le paysage en modifiant le contexte agricole urbain du secteur par du logement et des espaces verts, des parkings et leurs réseaux annexes. La création d'espaces verts et de cheminements doux permettra de réduire l'impact paysager du projet. Il n'y aura pas d'impact sur le patrimoine architectural culturel ni archéologique du territoire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente actuellement une activité agricole et résidentielle. L'usage agricole sera supprimé au profit d'une occupation résidentiel, conformément aux attentes de l'OAP.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet s'insère dans l'OAP n°8 du PLU de Colmar qui s'étend sur une superficie environ 3 fois plus grande. Le projet s'insère donc dans un programme plus large qui vise à transformer le quartier du Niklausbrunn et de ce fait composera avec les projets d'autres promoteurs ou aménageurs sur le secteur. Un premier Permis d'aménager pour un premier lot résidentiel sur l'OAP a été accordé au Sud de l'emprise du projet ARMINDO.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

D'après le PPRI de Colmar, la moitié Est du site est localisée en « zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation ». Le site est localisé au droit d'un périmètre de protection éloigné des captages AEP. Le projet n'est pas localisé au sein d'un zonage réglementaire ou patrimonial mais se situe dans un contexte agricole urbain avec une nature présente. On distingue deux zones humides sur le site et le projet entraînera la destruction de 190 m<sup>2</sup> de zone humide.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aucune contrainte ne sera opposée au projet pour la partie non concernée par la zone inondable. Les aménagements qui seront réalisés sur la partie Est du site respecteront les préconisations du chapitre 4 du PPRI de Colmar. Le site ne présente pas de potentielles activités polluantes. Si les règles de l'art et la réglementation sont appliquées lors de la phase travaux, notamment pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées, le site sera adapté pour contenir toute pollution accidentelle et ponctuelle qui adviendrait sur site. Les espèces qui occupent le site sont communes et résilientes aux perturbations. De nouveaux espaces verts seront créés, des arbres seront plantés, des bandes enherbées pourront être maintenues et fauchées tardivement pour que les insectes puissent accomplir leur cycle biologique. Des gîtes à pipistrelles pourront être installés dans les arbres pour favoriser l'accueil des chauves-souris. En dehors des 190 m<sup>2</sup> de zones humides détruites, les autres zones humides seront conservées (fossés et prairies humides). Il est possible de restituer la surface détruite par l'agrandissement de la prairie humide le long du fossé.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux moyens à élevés identifiés sur site, des caractéristiques du projet disponibles à ce jour, et des mesures d'évitement et de réduction envisagées par le pétitionnaire dans son projet en tenant compte de toutes les préconisations issues des études complémentaires réalisées pour le présent cas par cas, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier complémentaire au CERFA d'examen au cas par cas - ARCHIMED Environnement novembre 2023 - D2023-064 comprenant en annexe une étude faune-flore-habitats, une étude hydrogéologique, et une étude de qualité de l'air, réalisées en 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

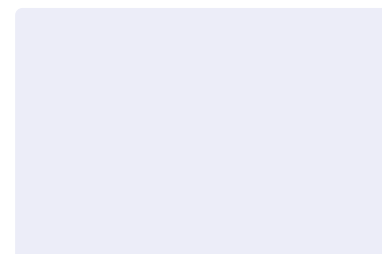
Nom ARMINDO

Prénom Joaquim

Qualité du signataire Directeur Général

À Sainte Croix en Plaine

Fait le 06 / 11 / 2023



Signature du (des) demandeur(s)